

PROCES-VERBAL
de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du mardi 30 juin 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire, dûment convoquée et régulièrement constituée, conformément aux statuts, s'est tenue le mardi 30 juin 2015 à la Fédération du Bâtiment à 18h00.

Assistaient à cette réunion : Monsieur Richard PASQUIER, Directeur Administratif et Financier, Monsieur DERANLOT, Commissaire aux Comptes du Cabinet DUO SOLUTIONS, Monsieur DERENANCOURT, Directeur.

Le Président ouvre la séance à 18h10, rappelle l'ordre du jour et remercie l'ensemble des adhérents présents ainsi que les membres du Conseil d'Administration. Il présente les excuses de Monsieur Francis FERNANDES qui vient d'être hospitalisé.

Le Président informe les membres de l'Assemblée Générale que les voix présentes et celles représentées par pouvoirs s'élèvent à 540.

Le Président a reçu 142 voix et seules 80 sont comptabilisées, conformément à nos statuts.

I - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2014

Le Président rappelle que, pour des raisons d'économie, le procès-verbal est consultable sur le site internet de l'Association ainsi que cela a été indiqué sur les convocations et soumet les procès-verbaux à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1^{ère} résolution :

Approbation du Procès-verbal de l'AGE du 30 juin 2014.

Approbation du Procès-verbal de l'AGO du 30 juin 2014.

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2015 approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2014 à l'unanimité des présents, soit 540 voix.

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2015 approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2014 à l'unanimité des présents, soit 540 voix.

II – Rapport de gestion et rapport d'activité 2014

Le Président présente son rapport moral. L'année 2014 a été marquée par l'élaboration du Projet de Service émanant des membres de la Commission Médico-Technique de notre Service.

Ce Projet de Service a ensuite été présenté et étudié à la Commission de Contrôle du 19 février 2014, puis présenté et validé par le Conseil d'Administration du 11 mars 2014.

Le Projet de Service étant validé, nous avons, avec la DIRECCTE et la CARSAT, engagé les discussions en vue de la contractualisation d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, conformément à la nouvelle législation de 2011 et dans ses décrets d'application de 2012.

Toujours dans le cadre de l'élaboration du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, nous avons présenté les axes de prévention prioritaire le 2 juillet 2014 au Comité Régional de la Prévention des Risques Professionnels, composé des représentants des syndicats de salariés et des représentants des syndicats d'employeurs.

- Axe n° 1 : Prévenir les troubles musculo-squelettiques
- Axe n° 2 : Prévention des risques chimiques
- Axe n° 3 : Lutter contre la désinsertion professionnelle
- Axe n° 4 : Prévenir les risques psycho-sociaux
- Axe n° 5 : Participation à la veille sanitaire

A titre d'informations, le CPOM a été signé par l'ensemble des acteurs, y compris l'OPPBTP, le 19 mai 2015.

Chaque année, en Assemblée Générale, nous vous présentons les difficultés qui sont liées à la chute de la démographie médicale. Conscients des problèmes qui en découlent, nous avons, le 5 août, sensibilisé et alerté la Préfète de Région sur les conséquences de l'inadéquation de notre capacité médicale face au poids des obligations de la réglementation.

Nous avons particulièrement insisté auprès de la Préfète de Région sur les risques réels de pertes de chances dans la prévention de la santé des salariés suivis et les risques majeurs sur le plan juridique pour les employeurs et notre Service.

Dans l'objectif de poursuivre notre mission de prévention et de sécuriser juridiquement les acteurs concernés (employeurs, médecins du travail et Service de Santé au Travail), nous avons particulièrement insisté afin d'obtenir de la DIRECCTE les dérogations suivantes pour assurer un suivi individuel des salariés, en tenant compte des réalités de notre démographie médicale et dans un souci de sécurité juridique pour le Service, les médecins du travail et les entreprises adhérentes :

- le passage des visites des travailleurs de nuit de 6 mois à 12 mois avec une alternance Médecin-Infirmière;
- pouvoir lors de visite de reprise, d'émettre également un avis d'aptitude de visite périodique;
- permettre à l'Infirmier, sous le contrôle du Médecin et protocole écrit, de réaliser les visites de reprise maternité ;
- donner la possibilité aux Infirmiers, sous le contrôle du Médecin et protocole écrit, de réaliser les visites d'embauche.

Malgré ces souplesses, en cas de difficulté, obtenir une alternance, au niveau des visites périodiques de 1 sur 3, soit 1 visite Médecin, 2 ESTI (entretien santé travail infirmier), 1 visite Médecin.

Ces demandes de dérogations qui pouvaient paraître ambitieuses dans l'année 2014 prennent un tout autre sens en ce milieu d'année 2015 car, depuis, le gouvernement a demandé une mission parlementaire sur la pertinence de la réglementation actuelle, notamment sur la notion d'aptitude et de visite d'embauche.

Ce rapport, élaboré par Monsieur ISSINDOU, député de l'Isère, Monsieur Christian PLOTON, membre de la DRH du Groupe RENAULT, le Professeur de Médecine du Travail Sophie QUINTON-FANTONI ainsi que deux membres de l'IGAS, Madame Anne-Carole BENSANDON et Monsieur Hervé GOSELIN, a été présenté au ministre du travail en mai 2015.

En synthèse, la visite d'embauche serait remplacée par une visite d'information et de prévention réalisée par l'infirmière en santé travail.

Le suivi médical du salarié se ferait tous les deux ans avec l'infirmière en santé travail, et tous les cinq ans avec le médecin du travail.

Bien entendu, il ne s'agit pour l'instant que d'un rapport qui, pour être applicable, devra faire l'objet d'écritures de décrets par la Direction Générale du Travail, et soumis ensuite à l'arbitrage interministériel (Ministre du Travail, Ministre de la Santé, Ministre des Finances et Premier Ministre).

En tant que Président, j'en suis à trois modifications de la réglementation. Il est probable que nous allons en vivre une quatrième.

Enfin, nous vous informons que nous avons déposé le 23 février 2015 une demande de dossier d'agrément pour la période 2015-2019.

La DIRECCTE nous a informés le 17 mars 2015 que notre dossier était complet. Il est actuellement en cours d'instruction, sachant que la DIRECCTE n'a plus de Médecin Inspecteur Régional et que, de ce fait, elle se voit contrainte de solliciter le Médecin Inspecteur Régional du Limousin. Comme quoi nous ne sommes pas les seuls à rencontrer certaines difficultés de démographie médicale !

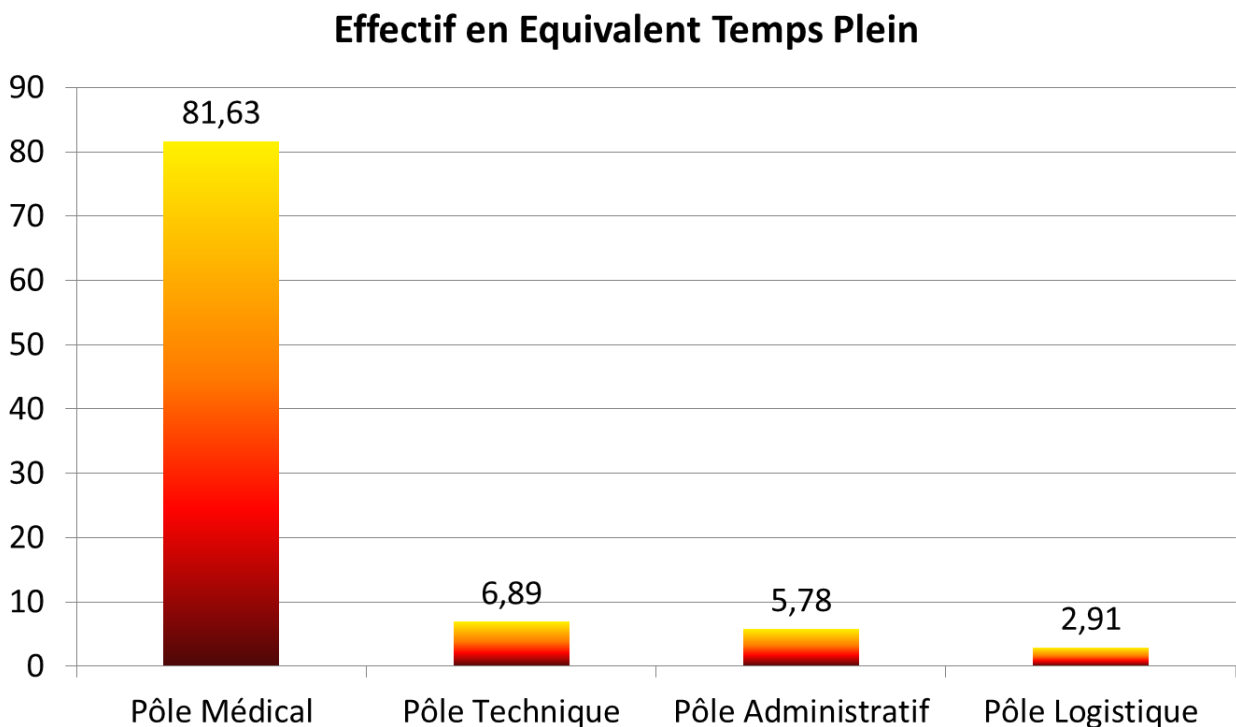
Le Président informe également les membres de l'Assemblée Générale que, dans le cadre d'un rapprochement avec les adhérents, trois réunions ont d'ores et déjà été organisées sur le premier semestre : une à Civray, une à Châtelleraut et une à Poitiers.

Lors de ces rencontres qui se déroulent de 18h30 à 20h, les adhérents sont invités à participer. Une présentation des missions du Service et des problématiques de santé sont faites par un ou plusieurs médecins du Service. Ces rencontres permettent également d'échanger avec les adhérents et se sont révélées excessivement positives.

Nous allons maintenant vous présenter l'activité du Service ainsi que les comptes pour cette année 2014.

II – 1 - Effectifs du Service

Le Directeur, à l'aide d'un diaporama, commence par les effectifs du Service.

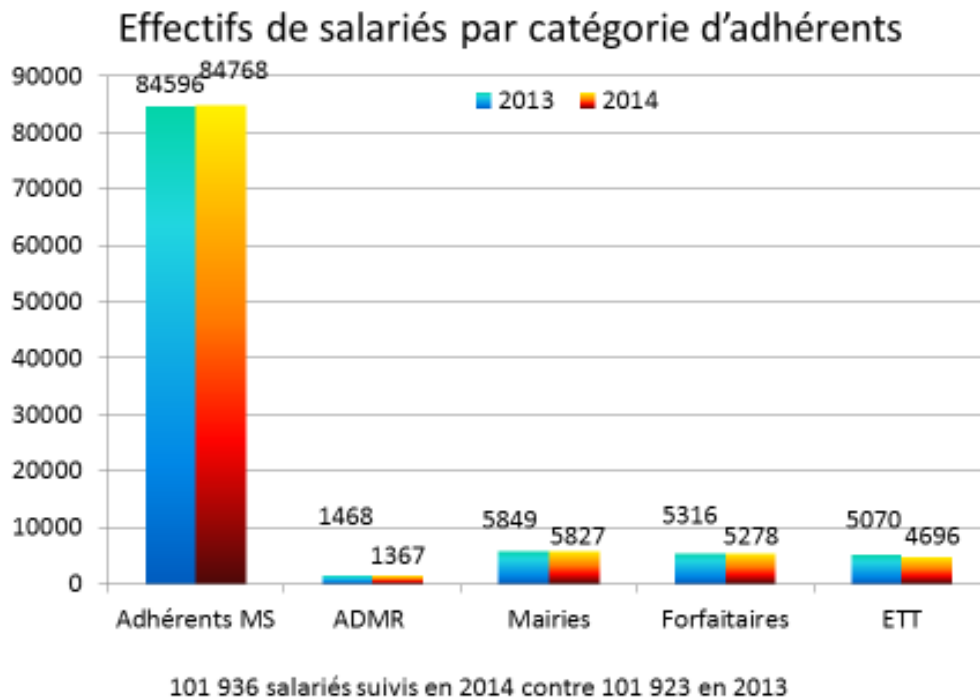


Soit un total de 105 personnes physiques en CDI au 31 décembre 2014

Le Service est organisé en quatre grands pôles :

- Le pôle médical comprenant les médecins du travail, les secrétaires médicales, les infirmières, les assistantes en santé travail
- Le pôle technique comprend l'ensemble des préventeurs : 3 pour le pôle Prévention des risques professionnels, 3 sur l'ergonomie et les risques psychosociaux, 1 sur les risques chimiques et 1 pour la métrologie.
- Le pôle administratif
- Le pôle logistique est composé des chauffeurs et des femmes de ménage

Les effectifs de salariés suivis se décomposent selon le tableau suivant :

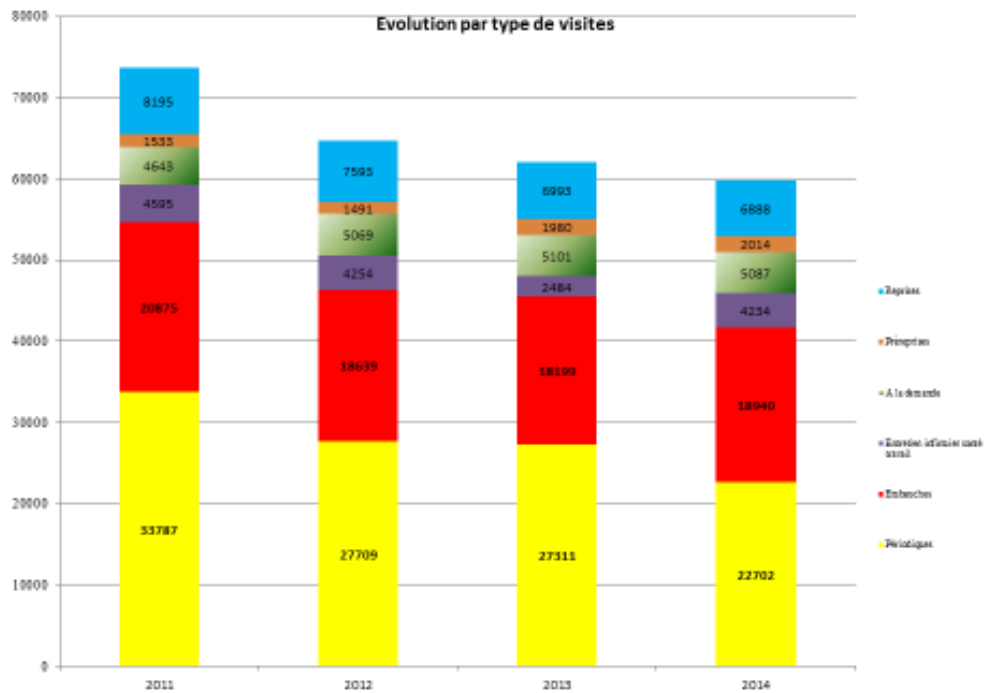


Assemblée Générale du 30 juin 2015

6

Nous constatons un nombre de salariés suivis est quasi équivalent entre 2013 et 2014 en fonction de l'atonie de l'économie.

II – 2 - Activité clinique



Assemblée Générale du 30 juin 2015

8

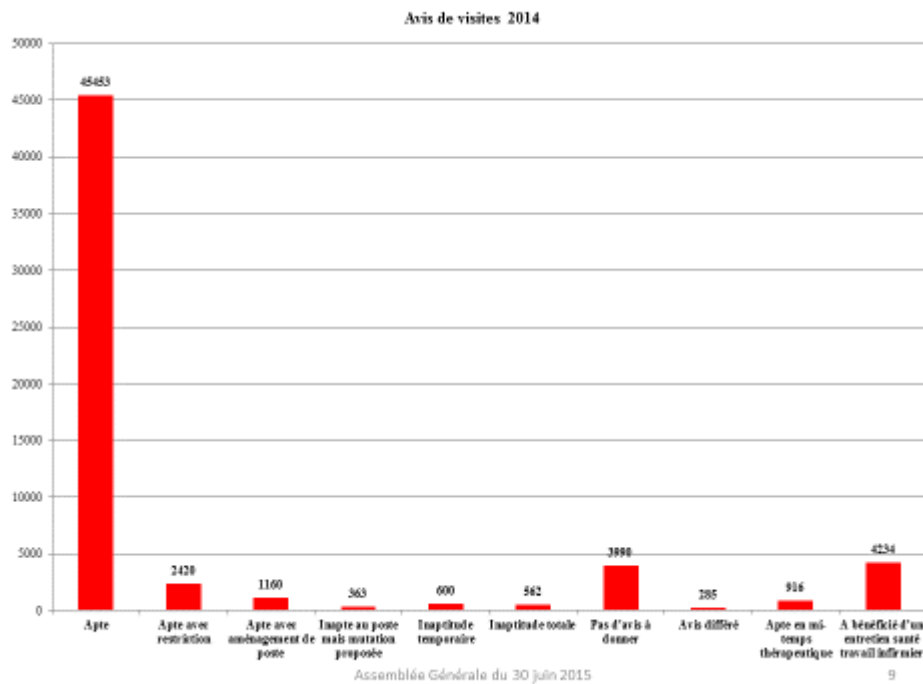
Au total, les équipes médicales ont réalisé 59 865 visites en 2014 contre 62 290 visites en 2013. Les visites d'embauche représentent à elles seules 31.6 % de l'activité en 2014!

En 2014, les visites périodiques par rapport à l'activité clinique globale représentent 44.91% contre 47,83% en 2013, 49.27% en 2012 et 51.89% en 2011.

Nous connaissons donc, comme tous les Services de France, une érosion des visites périodiques réalisées par les médecins du travail. Ce chiffre devient préoccupant au sens où nous prenons du retard sur le suivi périodique des salariés au regard de la législation.

Dans ce contexte, nous voyons qu'il était donc important d'intégrer des infirmières en santé travail pour limiter cette chute et retrouver une activité clinique au niveau des visites périodiques de l'ordre de 50%.

Le maintien de l'activité clinique en termes de visites périodiques passera obligatoirement par la recherche de médecins du travail ou de collaborateurs médecins afin d'éviter une chute trop brutale de la compétence médicale.



Afin de comparer l'année 2014 avec les autres années, il est nécessaire de prendre les effectifs aptes vus par les médecins du travail et les effectifs vus par les infirmières, sachant que statistiquement seulement 10% des salariés vus en entretiens santé infirmiers sont redirigés vers le médecin du travail. Ainsi, nous avons, sur l'année 2014, 82.83% de salariés « aptes » contre 83.44 % en 2013.

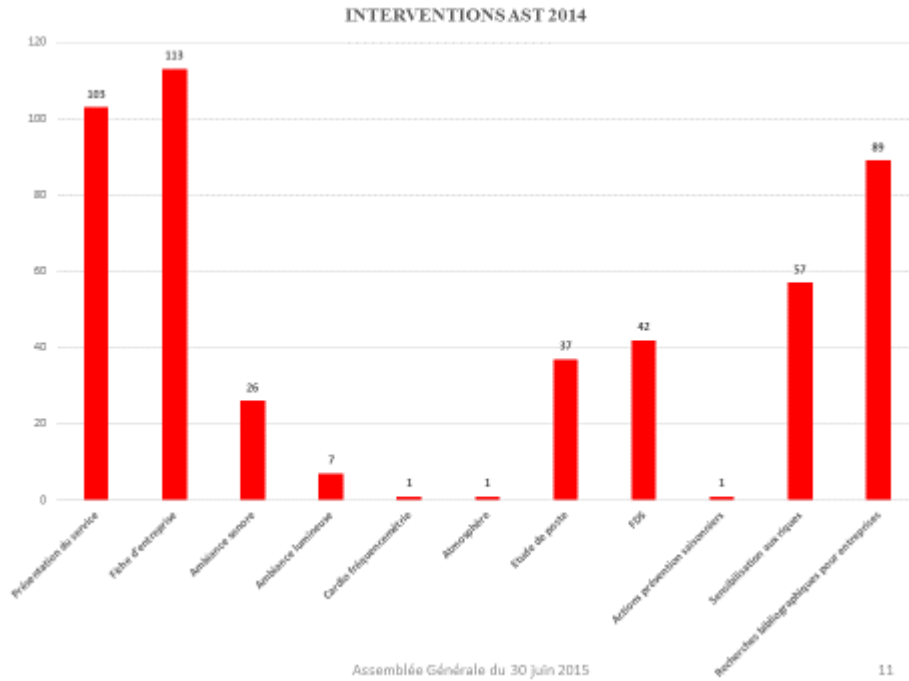
Le nombre de salariés « sans avis à donner » reste quantitativement globalement stable par rapport à 2013, ces visites de préreprise découlent de l'application de la loi de juillet 2012.

Les aptitudes avec aménagement de poste continuent leur progression ainsi que les aptes en mi-temps thérapeutiques.

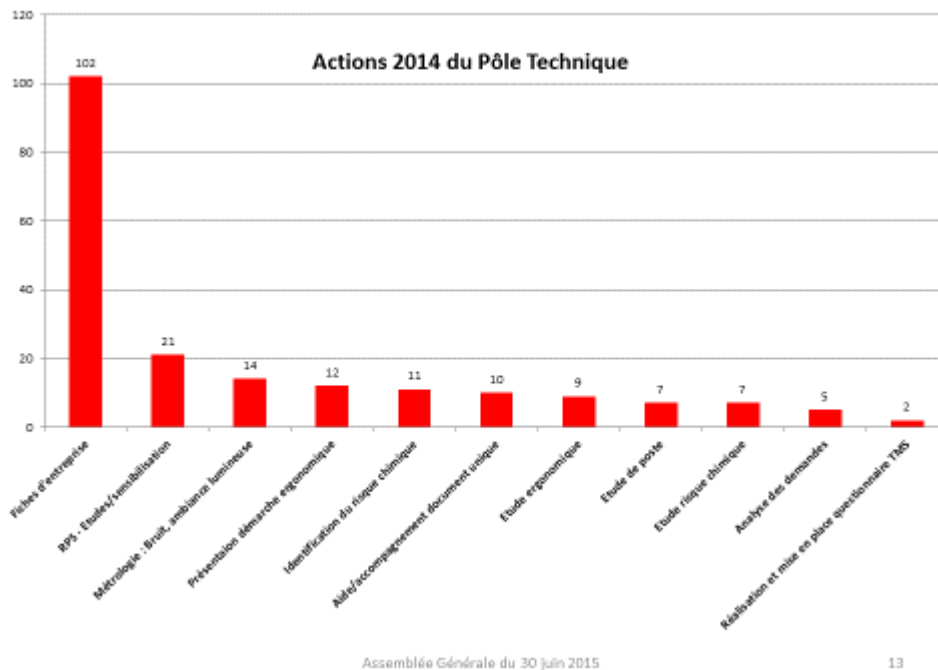
Les inaptitudes totales passent de 539 en 2013 à 562 en 2014. Elles s'élevaient à 489 en 2010. Cette évolution reste préoccupante au regard de la santé au travail et de la législation sur les retraites.

II – 3 - Activité sur le milieu de travail

Concernant les Assistantes en Santé au Travail, les médecins du travail ont formulé 388 demandes sur l'année 2014.



Il ressort clairement de ces demandes faites par les médecins du travail qu'une priorité est mise sur la réalisation de la fiche d'entreprise, l'étude des ambiances physiques et les fiches de données de sécurité.



Le nombre d'entreprises qui a bénéficié au moins d'une action en milieu de travail par les AST ou les Préventeurs s'élève à 677. Il est à noter que les interventions ergonomiques font l'objet de peu

de demandes de la part des médecins, les diagnostics organisationnels et les enquêtes psychosociales sont particulièrement chronophages et correspondent à des études approfondies.

En revanche, le nombre de fiches d'entreprises réalisées en 2014 s'élève à 215.

Pôle d'Action Sociale :

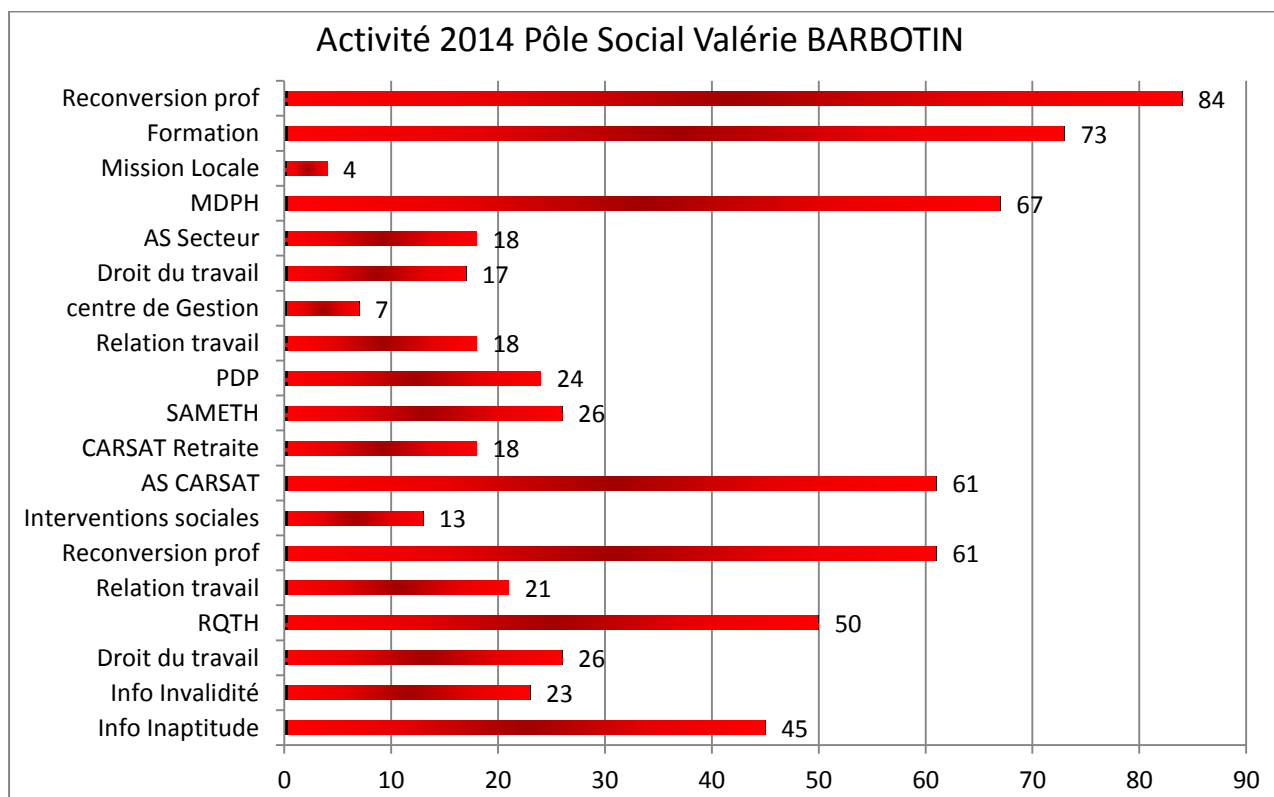
Conformément à la nouvelle législation, nous avons mis en place un Pôle d'action Sociale que chaque médecin peut solliciter :

Evaluation de la situation exposée par le salarié, en définissant les possibilités d'orientation en fonction de ses compétences et de sa motivation afin d'éviter la désinsertion professionnelle.

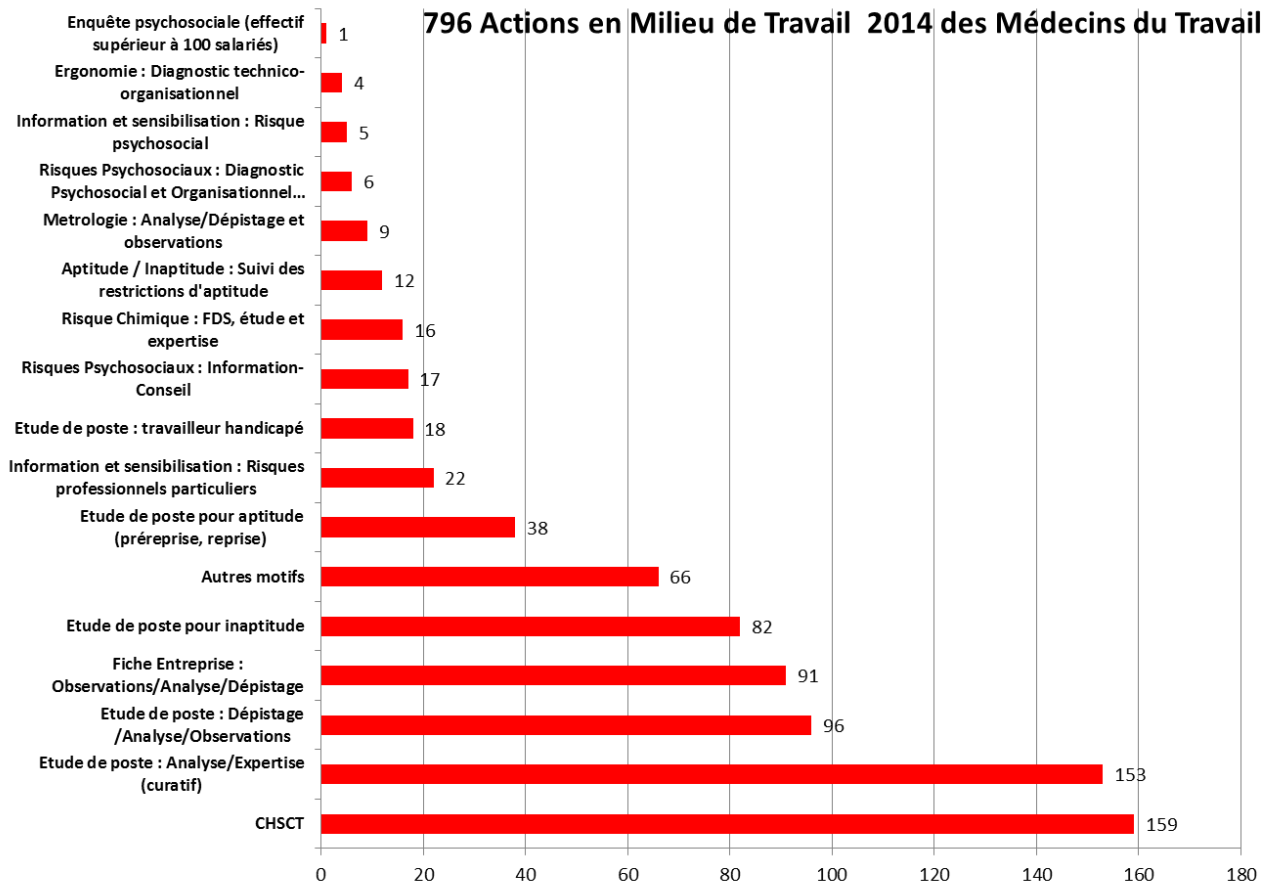
Information et explicitation au salarié des procédures et conséquences juridiques de l'inaptitude, de l'invalidité, de la reconnaissance des travailleurs handicapés, etc.

Conseil, aide et orientation du salarié dans ses démarches de réinsertion professionnelle en prenant en compte ses compétences

Information, explicitation aux employeurs, des procédures et conséquences juridiques de l'inaptitude, de l'invalidité et de la reconnaissance des travailleurs handicapés...



Les médecins du travail réalisent des actions en milieu de travail. Le graphique ci-dessous montre, pour les médecins qui ont enregistré sous le logiciel métiers, les actions en milieu de travail réalisées qui s'élèvent à 796 actions pour 2014.



II – 4 - Contexte et perspectives

Le projet de Service a été finalisé à la CMT du 10 janvier 2014, il a ensuite été présenté et débattu lors de la Commission de Contrôle du 19 février 2014 puis, discuté et débattu au Conseil d'Administration du 11 mars 2014. Le projet de Service a été validé à l'unanimité des Administrateurs.

Un projet de CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) a été rédigé et envoyé à la Direccte et la Carsat le 28 mai 2014.

Le CPOM et les fiches actions du projet de Service ont été présentés en CRPRP (Comité Régional de la Prévention des Risques Professionnels) le 2 juillet 2014 et ont été validés par cette instance moyennant quelques modifications.

Etat d'avancement en ce début 2015 de notre Projet de Service

Le projet de Service, après diagnostic, a défini 4 axes : pour chacun de ces axes, un groupe de travail est constitué et est piloté par un Médecin du Travail.

- Axe n°1 Prévenir les troubles musculosquelettiques
- Axe n°2 Prévenir les Risques Psychosociaux
- Axe n°3 Prévenir les Risques chimiques
- Axe n°4 Information Conseils auprès des employeurs et des salariés

AXES PRIORITAIRES

	TMS	RPS			RISQUE CHIMIQUE	INFORMATION CONSEIL
CIBLES	Secteur médico-social	Secteur médico-social	TPE	Toutes les entreprises	Peintres du Bâtiment	Toutes les entreprises
MOYENS	Informations Sensibilisation Interventions ciblées	Informations Sensibilisation Interventions ciblées et outil DGT	Informations Sensibilisation Interventions ciblées et outil DGT	CHL	Création d'une base de données régionale pour les substances et les produits chimiques	Portails adhérents E- Learning Réunions d'informations thématiques Système d'informations
OBJECTIFS	Engagement, appropriation Responsabilisation Diagnostic de la situation réelle Pistes d'amélioration	Engagement, appropriation Responsabilisation Diagnostic de la situation réelle Pistes d'amélioration	Engagement, appropriation Responsabilisation Diagnostic de la situation réelle Pistes d'amélioration	Prévention des suicides	Engagement Responsabilisation Diagnostic de la situation réelle Pistes d'amélioration	Sensibilisation des chefs d'entreprise et des salariés aux risques professionnels et à la démarche d'évaluation des risques professionnels

L'ensemble des acteurs du Service est concerné par ces axes de prévention. Aussi, pour chaque axe, les groupes de travail élaborent les actions prioritaires qui seront mises en œuvre dans les 5 années du Projet de Service.

Chaque groupe est piloté par un médecin. L'état d'avancement de la mise en œuvre de notre Projet de Service a déjà été diffusé à la Commission de Contrôle dans le document « Dossier de demande d'agrément ».

La présentation de l'état d'avancement a été faite en réunion avec l'ensemble du personnel en novembre 2014.

Perspectives 2015-2016

Demande de dossier d'agrément pour la période 2015-2019

Rencontre avec la Directrice le 11 mai et le 1er juin 2015 avec le Dr RENAUDIE (Médecin Inspecteur Régional détaché du Limousin).

Poursuivre la recherche de médecins du travail en prévision des nombreux départs

Poursuivre la mise en œuvre du Projet du Service et du Contrat Pluriannuel d'Objectifs avec la Direccte et la Carsat
Anticiper les évolutions réglementaires.

Poursuite des négociations avec la Direccte pour obtenir les dérogations suivantes :

- le passage des visites des travailleurs de nuit de 6 mois à 12 mois avec une alternance médecin-infirmière;
- pouvoir lors de visite de reprise, d'émettre également un avis d'aptitude de visite périodique;
- permettre à l'infirmier, sous le contrôle du médecin et protocole écrit, de réaliser les visites de reprise maternité ;
- donner la possibilité aux Infirmiers, sous le contrôle du médecin et protocole écrit, de réaliser les visites d'embauche.

Malgré ces souplesses, en cas de difficulté, obtenir une alternance, au niveau des visites périodiques de 1 sur 3, soit 1 visite médecin, 2 entretiens santé travail infirmiers), 1 visite médecin.

III – Compte-rendu financier

Le Président procède à la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31-12-2014 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont à votre disposition.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION ET RESULTATS OBTENUS

L'exercice clos le 31-12-2014 a été marqué par :

Une faible augmentation des cotisations (+1.61%) liée au fait que la Masse salariale n'a pas ou peu augmenté sur notre Département.

L'ensemble des cotisations à la visite a diminué de 4.48%. On notera la forte baisse de -23.43% des visites LGV et de -24.53% des visites Préfecture. Les visites Intérimaires ont progressé de 1%

Les retards de règlements des cotisations chez nos adhérents sont toujours aussi importants et on notera une forte augmentation des dotations pour créances douteuses en 2014.

Les achats et charges externes se sont élevés à 1 222 342.19 €, soit une hausse de 11.97% qui fait suite à une baisse de -8.53% sur l'exercice 2013

L'augmentation des salaires et des charges sociales se limitent à +1.10% notamment avec le CICE (-100 882 €)

- Les produits des Placements financiers s'élèvent à +20 281.45 Euros sur l'exercice. Nous avons poursuivi notre politique de placement sur compte Livret Association et en dépôts à terme (DAT).

Les taux sont toujours très faibles sur toute la période.

- La trésorerie est globalement positive à +2 269 614 €

Sur le plan financier, les comptes annuels se présentent de la façon suivante :

En ce qui concerne le bilan de l'association, il présente à la date de la clôture de l'exercice un total de 8 040 693.50 Euros, et les fonds associatifs se montent à 4 080 087.21 Euros avant affectation du résultat de l'exercice 2014.

Le compte de résultat décrit la façon dont s'est formé le résultat dans l'exercice.

Ainsi, au titre de l'exercice clos le 31-12-2014 :

- le total des produits d'exploitation s'élève à 9 364 695.52 Euros contre 9 257 630.28 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +1.16 %.

- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 9 257 059.92 Euros contre 8 978 312.59 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 3.10 %.

Le résultat d'exploitation ressort à +107 635.60 Euros contre 279 317.69 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 288 746.25 Euros (dont 37 291.94 € d'Indemnité de départ à la retraite) contre 5 206 6090.63 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 1.58 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 261 534.28 Euros contre 2 261 079.07 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +0.02 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 1 030.03 Euros (17 132.03 Euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à +108 665.63 Euros contre +296 449.72 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat Exceptionnel de +31 229.29 Euros, le Résultat net de l'exercice se solde par un excédent de 139 894.92 Euros contre un excédent de 298 350.23 Euros au titre de l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS

Aucun événement survenu depuis la clôture de l'exercice, n'a eu d'importance significative susceptible de modifier la situation financière et patrimoniale exprimée dans les comptes annuels.

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre dossier d'agrément a été déposé à la Direccte pour la période de Juillet 2015 à Juin 2020

L'équilibre financier devrait être maintenu en 2015.

Nous avons recruté deux nouvelles Infirmières à Montmorillon et à Vivonne en Janvier 2015 et Mai 2015. Nous avons recruté une nouvelle AST pour les secteurs de Vivonne, Gençay et Civray en Avril 2015.

Nous prévoyons le recrutement de 4 Médecins du travail en remplacement du Docteur Jigau, du Docteur Boudinelle et du Docteur Changeur et également pour pallier les départs prévisionnels pour retraite en 2016.

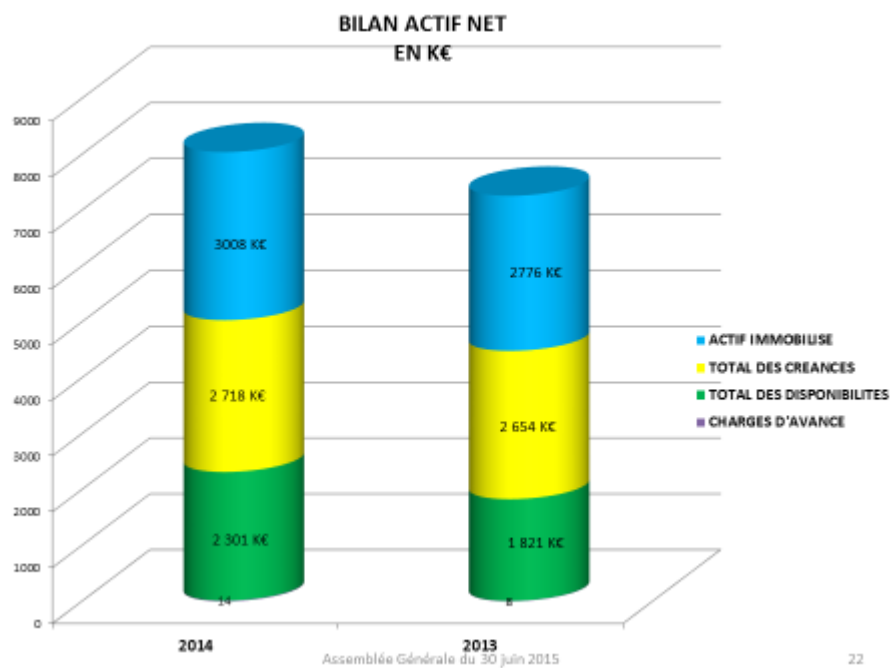
Des travaux de rénovation de notre centre de Châtelleraut rue Léon Joany sont programmés et doivent débiter en Mai 2015. Ces travaux seront financés partiellement par emprunt à hauteur de 175 000 €.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

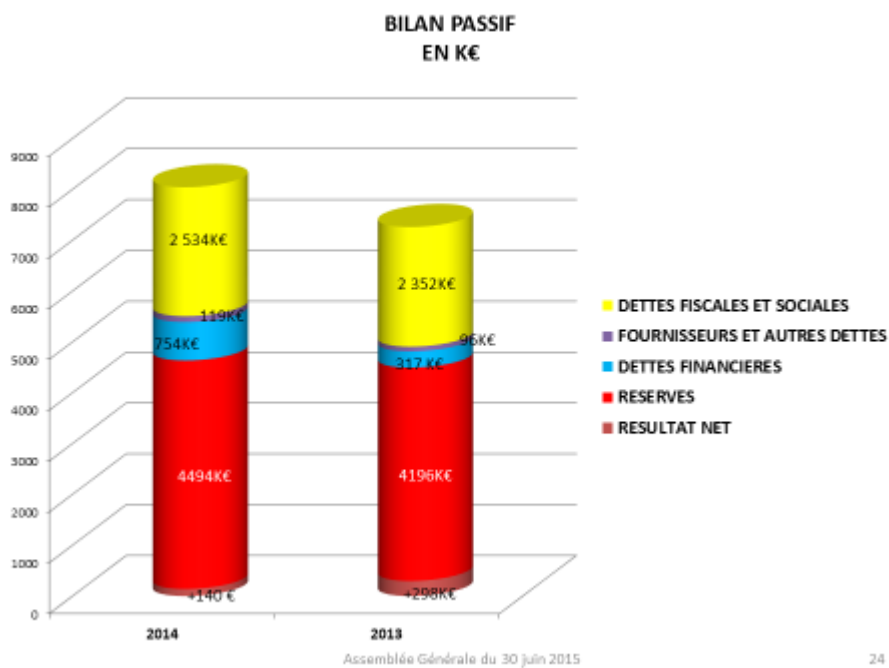
Nous vous proposons d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à +139 894.92 Euros de la manière suivante :

AFFECTATION A LA RESERVE GENERALE = +139 894.92 Euros

Parallèlement, le Directeur présente différentes diapos correspondant au bilan et aux comptes de résultat :

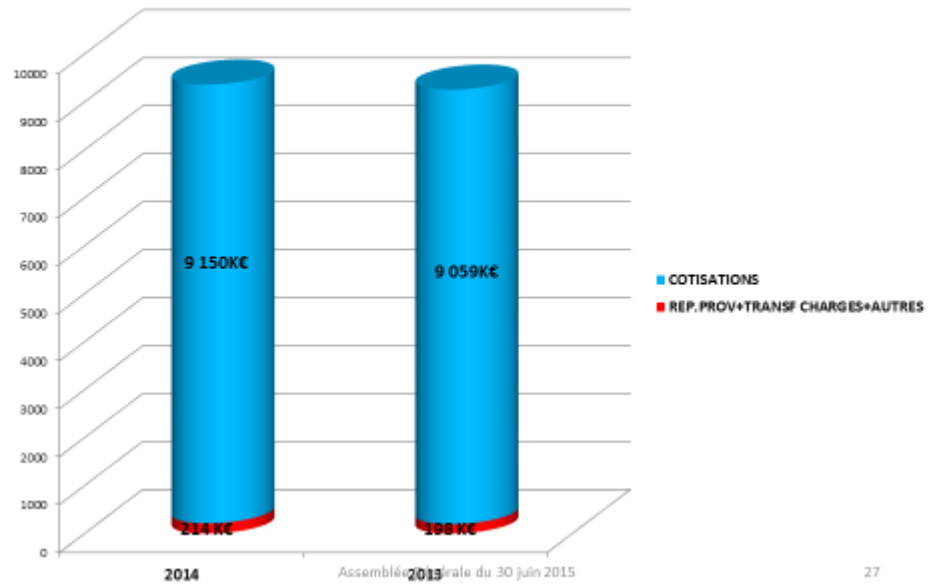


22



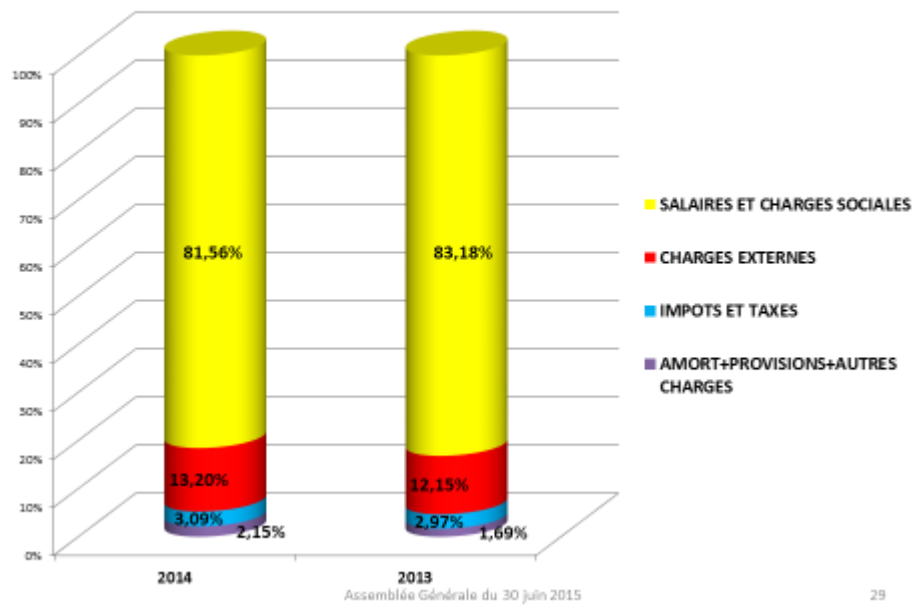
24

PRODUITS D'EXPLOITATION EN K€



27

CHARGES D'EXPLOITATION EN %



29

IV – Rapport du Commissaire aux Comptes

A l'issue de cette présentation, le Commissaire aux Comptes procède à la lecture du rapport de gestion de l'exercice 2014 et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le commissaire aux comptes souligne auprès des adhérents que les cotisations sur exercice antérieur ont tendance à augmenter. Il précise que ce phénomène est lié à notre système de cotisations trimestrielles à terme échu et qu'il encourage de ce fait fortement le développement du Portail adhérents et du télépaiement.

Le Président propose à l'Assemblée Générale la deuxième résolution.

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, lesquels font apparaître un excédent de 139 894.92 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

La deuxième résolution est votée à l'unanimité des présents avec 540 voix.

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 139 894.92 € à la réserve générale

La troisième résolution est votée à l'unanimité des présents avec 540 voix.

4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.612.5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

La résolution est approuvée à l'unanimité des présents avec 540 voix.

5^{ème} résolution :

Le mandat de Duo Solutions Audit représentée par Jean Paul DERANLOT Commissaire aux comptes titulaire, sise 16 rue du Pré Médard, BP 25 – 86281 Saint Benoit Cedex, étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Celui de Jean Paul MOINARD, Commissaire aux comptes suppléant, étant également arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Christine JANET, 16 rue du Pré Médard, BP 25 – 86281 Saint Benoit Cedex, Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

La résolution est approuvée à l'unanimité des présents avec 540 voix.

V – Tarif de la visite forfaitaire

Le Directeur présente le tableau des tarifs forfaitaires depuis 2007.

Année	Tarif HT	Taux d'augmentation
2007	68,00	0
2008	75,00	10,29%
2009	75,00	0
2010	76,00	1,34%
2011	76,00	0
2012	78,28	3%
2013	79,85	2%
2014	79,85	0
2015	81,04	1,5%

Le Conseil d'Administration propose une augmentation au 1^{er} janvier 2016 de la cotisation forfaitaire à 81,88 € HT, soit une augmentation de 1,02%, sachant que les cotisations des apprentis et temps partiels restent sans changement.

Le Président propose cette résolution au vote.

6^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation forfaitaire au 1er janvier 2016 de 81,04 € à 81,88 HT.

La cotisation minimale trimestrielle pour un salarié à temps complet passe en conséquence de 20,26 € à 20,47 € HT.

La cotisation pour les apprentis et temps partiel reste sans changement à 20,26 € HT.

La résolution est approuvée à l'unanimité des présents avec 540 voix.

VII – Portail Adhérents

Le Directeur projette depuis le site internet www.asstv86.fr, dans l'espace Adhérents, le Portail Adhérent qui est accessible avec un code d'accès personnalisé et ainsi, donne accès aux rubriques suivantes :

-Votre entreprise : cette rubrique contient les informations juridico- administratives détenues dans notre base de données. L'adhérent peut modifier certains éléments ainsi que son adresse de facturation et de convocation

-Vos salariés : dans cette rubrique est contenu l'effectif connu à ce jour par notre Service en surveillance médicale simple et SMR. L'adhérent a également accès aux noms, prénoms, dates de naissance, sexes. Il peut également constater si le suivi médical est en visite simple ou renforcée, et connaître le type de contrat de travail.

A partir de ces données, il peut les exporter, ajouter des salariés, modifier des données ou sortir de cette liste des salariés n'appartenant plus à l'entreprise.

-Vos contacts : sur cette rubrique, chaque adhérent a le nom du médecin qui a en charge le suivi de son entreprise et de ses salariés, le nom de l'assistante médicale accompagné des coordonnées téléphoniques, fax et adresse mail. L'adhérent a également l'ensemble des coordonnées de la personne chargée des cotisations et de celle chargée des adhésions.

-Vos rendez-vous : dans cette rubrique s'affiche la liste des rendez-vous planifiés par l'équipe médicale en charge du suivi. L'adhérent peut également faire ses demandes de rendez-vous (visites d'embauche, périodiques, de reprise, etc.) directement par le Portail

-Votre espace financier : dans cet espace, l'adhérent a accès à l'historique de ses factures et règlements, aux cotisations restant à régler. L'adhérent peut également remplir son bordereau de cotisations et opter pour un type de règlement (prélèvement automatique, chèque, virement).

Concernant les modes de règlement, le plus simple et le plus efficace serait celui du prélèvement automatique, sachant que le bordereau de cotisations étant auto déclaratif, le montant prélevé ne saurait excéder le montant déclaré.

- Documentation : dans cette rubrique, il est possible de mettre en ligne des documents spécifiques à l'entreprise tels que, par exemple, la fiche d'entreprise, des sujets de prévention en fonction du type d'activité...

A ce jour, nous avons 437 adhérents qui ont demandé leurs codes d'accès et 52 seulement ont opté pour le prélèvement automatique.

A une question posée, le Directeur répond qu'à ce jour, nous n'avons pas fait de communication particulière afin de permettre de tester le Portail adhérents et surtout sa communicabilité avec la comptabilité clients. Nous pouvons maintenant envisager une extension plus forte.

Un adhérent pose la question du nombre de visites d'internautes sur notre site internet. Il est répondu que nous avons entre 600 et 800 visites mensuelles.

Le Directeur projette un diaporama sur le projet de télépaiement à partir du Portail Adhérents.



Télépaiement à partir du Portail Santé Travail



Les Euro-prélèvements, ou prélèvements SEPA (Single Euro Payments Area), ont intégré et simplifié les mécanismes mis en place dans les années 2000 pour gérer les télépaiements.

Comme auparavant, le paiement est lié à la signature d'un mandat. Mais à présent, il n'est plus nécessaire d'impliquer les banques dans cette liaison. La connaissance de l'IBAN et du BIC du client sont suffisant pour procéder à un prélèvement.

En outre, le télépayeur possède à présent les mêmes sécurités que lui procure le paiement par carte dans la mesure où les sommes prélevées sont restituées à la moindre contestation par des mécanismes de compensations interbancaires.

A partir du Portail Santé Travail de l'A.S.S.T.V., le service pourra proposer ce paiement en ligne à ses adhérents de la manière suivante :

Après le choix de la facture qu'il souhaite régler, l'adhérent accèdera à une page Web concernant son télépaiement





Le contenu de cette page lui permettra de visualiser le règlement à effectuer et lui permettra de choisir comment il souhaite le réaliser. Pour cela il aura accès :



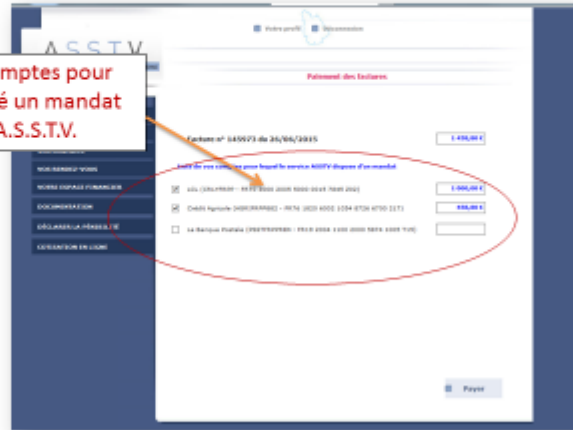
Le contenu de cette page lui permettra de visualiser le règlement à effectuer et lui permettra de choisir comment il souhaite le réaliser. Pour cela il aura accès :





Le contenu de cette page lui permettra de visualiser le règlement à effectuer et lui permettra de choisir comment il souhaite le réaliser. Pour cela il aura accès :

A l'ensemble des comptes pour lesquels il aura signé un mandat de prélèvement à l'A.S.S.T.V.



Le contenu de cette page lui permettra de visualiser le règlement à effectuer et lui permettra de choisir comment il souhaite le réaliser. Pour cela il aura accès :

Il pourra répartir le montant à régler entre ses différents comptes



Le contenu de cette page lui permettra de visualiser le règlement à effectuer et lui permettra de choisir comment il souhaite le réaliser. Pour cela il aura accès :

L'adhérent pourra en outre déclarer en ligne un autre compte de prélèvement (Un maximum de 5 comptes sont prévus actuellement)



The screenshot shows the 'Paiement des factures' page. It displays the invoice number 'Facture n° 140973 de 26/06/2015' and a list of accounts for selection. A red circle highlights the 'Ajouter un nouveau compte' section, which includes input fields for 'BC', 'BAN', and 'Mail'. An arrow points from the text box to this section.

Le contenu de cette page lui permettra de visualiser le règlement à effectuer et lui permettra de choisir comment il souhaite le réaliser. Pour cela il aura accès :

Le bouton lui permettant de valider l'opération deviendra actif si tous les contrôles de cohérence définis par le service sont au vert,



The screenshot shows the same 'Paiement des factures' page. A red circle highlights the 'Payer' button at the bottom right. An arrow points from the text box to this button.



Le contenu de cette page lui permettra de visualiser le règlement à effectuer et lui permettra de choisir comment il souhaite le réaliser. Pour cela il aura accès :



Les adhérents et administrateurs présents approuvent ce projet. Le Commissaire aux Comptes précise que cela va tout à fait dans le sens qu'il évoquait au moment de son rapport et précise qu'il est important de prévoir la possibilité de programmer la date de paiement.

VIII – Projet de module de sensibilisation à la prévention des risques

Le Directeur présente ensuite par projection les modules de sensibilisation aux risques professionnels qui sont à la disposition de l'ensemble des adhérents et de leurs salariés pour ceux qui le souhaitent.

Ces modules de sensibilisation sont au nombre de 8 aujourd'hui sur les domaines suivants :

- L'évaluation des risques
- Le bruit
- Les risques chimiques
- Manutention manuelle de charges
- Postures et gestes
- Risques psychosociaux
- Risque routier
- Gérer la sous-traitance en sécurité

Une attestation de suivi est délivrée à chaque salarié ayant suivi un module.

Trois autres modules sont en préparation sur le sommeil, le vieillissement et les addictions.

IX - Questions diverses

Un adhérent évoque une difficulté liée à une visite d'infirmière dans son entreprise pour l'élaboration de la fiche d'entreprise. Il a naturellement élaboré son document unique, mis en place des protections collectives au niveau du bruit et s'étonne de ne pas avoir eu d'échanges avec le professionnel de santé au sujet de ses équipements de prévention.

Le Directeur prend note de la question et lui propose de le rencontrer à l'issue de la présente Assemblée Générale.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président clôture la séance à 19h20, remercie l'ensemble des adhérents présents et Monsieur DERANLOT en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Jean-Pierre BOSSÉ
Président